

<b>AUTORISATION DE CONDUITE</b>
---------------------------------

Le conducteur d'un chariot élévateur doit être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement du site d'utilisation de l'engin (articles R.4323-55 à 57 du Code du travail).

Cette autorisation de conduite sera délivrée au vu du résultat des examens et contrôles des connaissances suivants, organisé par l'employeur :

- Aptitude médicale délivrée par le Médecin du travail (vérification de l'aptitude médicale) ;
- Contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail ;
- Connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Concernant le **contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail**, le CACES (certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité) reste la référence en matière de formation. Voir la recommandation R389 de la CNAM (caisse nationale d'assurance maladie).

Un exemple d'autorisation de conduite est disponible en annexe.

**Cas particulier d'une intervention en entreprise extérieure**

Dans le cas particulier d'une intervention en entreprise extérieure, l'autorisation de conduite de la personne intervenante peut être délivrée par le chef de l'établissement intervenant. Dans ce cas, le plan de prévention permet d'assurer la connaissance des lieux et les instructions à respecter sur le site d'intervention.

EXEMPLE D'AUTORISATION DE CONDUITE  
Chariots élévateurs

Je soussigné (Nom et prénom de l'employeur) : ..... .....	Photo du conducteur ..... .....
autorise M./Mme/Melle (Nom et prénom du conducteur) : ..... .....	
à conduire le/les chariots élévateurs des catégories suivantes ..... .....	
Fait à	Le
Signature du chef d'établissement	Numéro d'autorisation

M./Mme/Melle (Nom et prénom du conducteur) : ..... .....
▪ A été reconnu apte médicalement au poste de travail de conduite d'engin par le docteur (Nom, Prénom) : .....
▪ A été contrôlé sur ses connaissances et savoir faire pour la conduite en sécurité :
▪ A reçu les instructions à respecter sur les sites d'intervention